

BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de Versailles



**Jenny
GRAND D'ESNON**
Présidente du tribunal
administratif de Versailles



Effectifs de la juridiction :

101
personnes dont :

41
magistrates
et magistrats

60
agentes et agents de greffe
et aides à la décision

De lourds défis ont été relevés par le tribunal administratif de Versailles en cette année olympique.

Une contribution à la bonne tenue des Jeux

En avril, le juge des référés du tribunal a protégé la santé des ouvriers affectés au montage des tribunes des spectateurs et des spectatrices dans le parc du Château de Versailles, en confirmant l'arrêt du chantier dans l'attente de sa sécurisation.

Des sprints réguliers

Le nombre de référés à juger en moins de 48 heures a plus que doublé en 5 ans et le nombre global de référés a quasi doublé sur cette même période, représentant plus d'un nouveau recours sur 5.

Mais surtout le début d'un marathon pour redresser la situation

Avec un nombre jamais atteint de nouveaux recours présentés devant nous en 2024 (11 251), et un effectif réduit en début d'année, le tribunal s'est mobilisé pour, d'une part, juger au fil de l'eau les affaires urgentes, et pour, d'autre part, prioriser le jugement des dossiers complexes les plus anciens, même si le nombre de dossiers anciens (637) est encore trop important pour les justiciables concernés. L'arrivée de renforts dans les équipes du tribunal en septembre a permis de débiter un long chemin vers le redressement.

La poursuite de la mobilisation de tous, greffe et juges, autour de nouveaux modes d'action

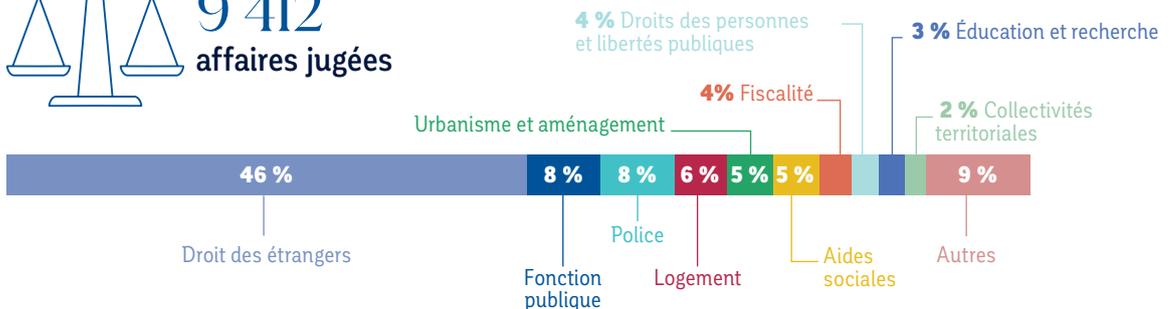
Pour faire face à cette situation exceptionnelle, de nouveaux dispositifs ont été mis en œuvre par le tribunal pour lui permettre de répondre à la demande croissante de justice qui lui est faite. Parmi ceux-ci, on compte :

- la mise en place d'une nouvelle organisation pour accorder l'aide juridictionnelle beaucoup plus rapidement,
- la consolidation de la médiation : 110 recours ont fait l'objet d'un processus amiable de règlement du litige, ce qui a permis d'engager 90 médiations,
- la formation citoyenne des jeunes du second degré (avec le lancement du projet « Graine de Justiciables » qui s'ajoute au « Parcours citoyen » créé en 2021) qui permet de sensibiliser les justiciables de demain.

2024 en chiffres



9 412
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



2 173

affaires jugées en urgence (référés)

- 13,4 % par rapport à 2023



8 mois et 3 jours

de délai moyen de jugement

+ 17 jours par rapport à 2023

77 %

des recours déposés par téléprocédure



40 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



84,4 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



90

médiations engagées
60 % de taux de réussite